

Annexe 1 - Liste des rapports à déposer sur eCorporate par les entreprises sous contrôle:

Année 2019

I. Rapports attendus des entreprises d'assurance et de réassurance de droit belge et des succursales en Belgique d'entreprises d'assurance et de réassurance relevant d'un Pays tiers

NB : les dates reprises ci-dessous proviennent ou sont alignées sur celles provenant du Règlement délégué 2015/35, i.e:

Date de référence	Période de transmission	
	Solo	
	Délai	Echéance
Exercice clos le 31/12/2018	16 semaines	22/04/2019
Exercice clos le 31/12/2019	14 semaines	07/04/2020

A. Rapports « qualitatifs » généraux Solvabilité II:

		Date de collecte du reporting	Mise à jour	Transmission systématique	Template / canevas
A.1.	<i>Regular Supervisory Report (RSR)</i>	a) Pour les entreprises d'importance significative : révision complète le 22 avril 2019 b) Pour les entreprises d'importance moins significative :	a) Pour les entreprises d'importance significative : Annuelle (ou sur demande de la Banque) b) Pour les entreprises d'importance moins significative : révision complète tous les 3 ans (ou sur demande de la Banque) et déclaration annuelle de changement tous les ans	Oui	Non mais voir art. 304 à 314 du Règlement délégué 2015/35 + schéma du chapitre « Système de gouvernance » en annexe 2 de la circulaire gouvernance

		- déclaration annuelle de changement ¹ : 22 avril 2019 - révision complète : 7 avril 2020			
A.2.	<i>Solvency and Financial Condition Report (SFCR)</i>	22 avril 2019	Annuelle (et lorsqu'il y a une modification significative ou sur demande la Banque)	Oui	Non mais voir art. 290 à 303 du Règlement délégué 2015/35
A.3.	Rapport ORSA	6 mois après la date de référence des données utilisées (au plus tard le 31/12/2019)	Annuelle	Oui	Non mais voir circulaire ORSA 2017/13

B. Rapports nationaux complémentaires en matière de gouvernance :

B.1.	Rapport du comité de direction sur l'efficacité du système de gouvernance	22 avril 2019	Annuelle	Oui	Oui (cf. annexe 1 de la circulaire gouvernance)
B.2.	Rapport d'activités de la fonction gestion des risques	22 avril 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (rapport interne)
B.3.	Rapport d'activités de la fonction actuarielle	22 avril 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (rapport interne) mais il faut respecter l'art. 272, point 8 du Règlement délégué 2015/35
B.4.	Rapport d'activités de la fonction audit interne	22 avril 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (rapport interne)
B.5.	Planning d'audit de la fonction audit interne pour l'année suivante	22 avril 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (document interne)
B.6.	Rapport d'activités de la fonction de <i>Compliance</i>	22 avril 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (rapport interne)
B.7.	Planning de <i>monitoring</i> de la fonction de <i>Compliance</i> pour l'année suivante	22 avril 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (document interne)

¹ Déclaration qui indique l'existence ou non de changements importants qui se sont produits au cours de l'exercice concerné dans l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation aux fins de solvabilité et la gestion du capital de l'entreprise

B.8.	Tableau reprenant les informations chiffrées concernant la rémunération des <i>Identified Staff</i>	22 avril 2019	Annuelle	Oui	Oui
B.9.	Liste des activités, fonctions, tâches opérationnelles importantes ou critiques sous-traitées	/	<i>Ongoing</i> ²	Oui	Non
B.10.	Liste des prêts / crédits ou garanties aux membres du conseil d'administration et du comité de direction qui dépassent EUR 100.000	22 avril 2019	Annuelle	Oui	Oui
B.11.	Version actualisée des statuts	/	<i>Ongoing</i>	Oui	Non (mais = copie acte authentique)
B.12.	Liste actualisée des dirigeants et des responsables de fonctions de contrôle indépendantes	/	Occasionnelle ³	Oui	Oui
B.13.	Rapport du conseil d'administration relatif à l'évaluation du bon fonctionnement de la fonction Compliance	22 avril 2019	Annuelle	Oui	Non
B.14.	Etat et composition du capital – Déclaration annuelle	1 mois après l'AG	Annuelle	Oui	Oui (cf. circulaire actionnariat)
B.15.	Modification de l'état et de la composition du capital – Déclaration occasionnelle	/	Occasionnelle	Oui	Oui (cf. circulaire actionnariat)

² A mettre à jour lorsqu'il y a des changements par rapport à la version qui est déposée sur eCorporate.

³ A mettre à jour lorsqu'un nouveau dossier "fit & proper" est communiqué à la Banque.

C. Rapports nationaux complémentaires en matière actuarielle :

C.1.	Plan de participations bénéficiaires Vie	3 semaines avant l'AG	Annuelle	Oui	Non
C.2.	Données complémentaires Vie	30 juin 2019	Annuelle	Oui	Oui

D. Le cas échéant, rapports en matière de modèle interne et d'USP :

D.1.	Pour l'entreprise qui utilise un modèle interne : Minor Model Change reporting	Idem deadlines reporting trimestriel OneGate	Trimestrielle	Oui	Non
D.2.	Pour l'entreprise qui utilise un modèle interne : Schéma standardisé relatif au calcul du SCR et informations transmises au sein du Collège à ce sujet	22 avril 2019	Annuelle	Oui	Oui
D.3.	USP	22 avril 2019	Annuelle	Oui	Non

E. Le cas échéant (si activités vie), rapports en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :

E.1.	Rapport du responsable blanchiment	30 juin 2019	Annuelle	Oui	Non mais respecter les prescrits du website AML
E.2.	Evaluation globale des risques AML - Tableau	/	Ongoing	Oui	Oui
E.3.	Evaluation globale des risques AML - Questionnaire	/	Ongoing	Oui	Oui

F. Autres reportings :

F.1.	Legal Entity Identifier (LEI)	ONCE	/	/	Oui (cf. circulaire LEI)
F.2.	Rapport annuel du Conseil d'administration à l'Assemblée générale (AG)	2 semaines avant l'AG	Annuelle	Oui	Non mais = document officiel
F.3.	Procès-verbal de l'AG	3 semaines après l'AG	Annuelle	Oui	Non mais = document officiel

F.4.	Déclaration semestrielle du comité de direction concernant le reporting prudentiel périodique quantitatif et qualitatif (art. 80 §5 et 202 loi SII)	4 août 2019	Annuelle	Oui	Oui
F.5.	Déclaration annuelle du comité de direction concernant le reporting prudentiel périodique quantitatif et qualitatif (art. 80 §5 et 202 loi SII)	22 avril 2019	Annuelle	Oui	Oui
F.6.	Lettre de notification pour l'utilisation de l'Ajustement pour Volatilité (VA)	ONCE	/	Oui	Non
F.7.	Pour l'entreprise mère qui a des filiales d'assurance mais qui n'est pas responsable d'un groupe d'assurance au sens de l'article, les comptes consolidés de l'entreprise participante et le rapport annuel de gestion	30 juin 2019	Annuelle	Oui	Non mais = document officiel
F.8.	Evaluation des risques les plus matériels	En même temps que l'ORSA	Annuelle	Oui	Oui (cf. circulaire ORSA)

II. Rapports attendus de l'entité responsable d'un groupe d'assurance et de réassurance de droit belge⁴

NB : les dates reprises ci-dessous proviennent ou sont alignées sur celles provenant du Règlement délégué 2015/35, i.e:

Date de référence	Période de transmission	
	Groupe	
	Délai	Echéance
Exercice clos le 31/12/2018	22 semaines	03/06/2019
Exercice clos le 31/12/2019	20 semaines	19/05/2020

Rapports « qualitatifs » généraux Solvabilité II:

		Date de collecte du reporting	Mise à jour	Transmission systématique	Template / canevas
A.1.	<i>Group Regular Supervisory Report (Group RSR)</i>	<p>a) Pour les groupes d'importance significative : révision complète le 3 juin 2019</p> <p>b) Pour les groupe d'importance moins significative : - déclaration annuelle de changement : 3 juin 2019 - révision complète : 19 mai 2020</p>	<p>a) Pour les groupes d'importance significative : Annuelle (ou sur demande de la Banque)</p> <p>b) Pour les groupes d'importance moins significative : révision complète tous les 3 ans (ou sur demande de la Banque) et déclaration annuelle de changement tous les ans</p>	Oui	<p>Non mais voir art. 372 à 375 du Règlement délégué 2015/35</p> <p>+ schéma du chapitre « Système de gouvernance » en annexe 2 de la circulaire gouvernance</p>
A.2.	<i>Group Solvency and Financial Condition Report (Group SFCR)</i> soit rassemblement des rapports solos soit rapport unique pour le groupe	3 juin 2019	Annuelle + lorsqu'il y a une modification significative ou sur demande la Banque	Oui	Non mais voir art. 359 à 371 du Règlement délégué 2015/35

⁴ Cf. la définition d' « entité responsable du groupe » reprise dans la circulaire système de gouvernance.

A.3.	ORSA Group soit rassemblement des rapports solos soit rapport unique pour le groupe	à déterminer par l'entité-mère ou le Collège, selon le cas (au plus tard le 31/12/2019)	Annuelle	Oui	Non mais voir circulaire ORSA 2017/13
------	---	---	----------	-----	---------------------------------------

Rapports nationaux complémentaires en matière de gouvernance :

B.1.	Rapport du Comité de direction de l'entité-mère sur l'efficacité du système de gouvernance	3 juin 2019	Annuelle	Oui	Oui
B.2.	Rapport d'activités de la fonction gestion des risques groupe	3 juin 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (rapport interne)
B.3.	Rapport d'activités de la fonction actuarielle groupe	3 juin 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (rapport interne) mais il faut respecter l'art. 272, point 8 du Règlement délégué 2015/35
B.4.	Rapport d'activités de la fonction audit interne groupe	3 juin 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (rapport interne)
B.5.	Planning d'audit de la fonction audit interne groupe pour l'année suivante	3 juin 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (document interne)
B.6.	Rapport d'activités de la fonction de <i>Compliance</i> groupe	3 juin 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (rapport interne)
B.7.	Planning de <i>monitoring</i> de la fonction de <i>Compliance</i> groupe pour l'année suivante	3 juin 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (document interne)
B.8.	Tableau reprenant les informations chiffrées concernant la rémunération des <i>Identified Staff Group</i>	3 juin 2019	Annuelle	Oui	Oui (cf. annexe 3 de la circulaire gouvernance)
B.9.	Liste des activités, fonctions, tâches opérationnelles importantes ou critiques sous-traitées au sein du groupe	/	<i>Ongoing</i>	Oui	Non

B.10.	Liste des prêts / crédits ou garanties aux membres du conseil d'administration et du comité de direction de l'entité-mère qui dépassent EUR 100.000	3 juin 2019	Annuelle	Oui	Oui (cf. annexe 1 de la circulaire 2017/21)
B.11.	Version actualisée des statuts de l'entité-mère	/	Ongoing	Oui	Non mais = copie acte authentique
B.12.	Liste actualisée des dirigeants et des responsables de fonctions de contrôle indépendantes de l'entité-mère	/	Occasionnelle	Oui	Oui (cf. circulaire 2016/40)
B.13.	Rapport du conseil d'administration relatif à l'évaluation du bon fonctionnement de la fonction Compliance groupe	3 juin 2019	Annuelle	Oui	Non
B.14.	Etat et composition du capital de l'entité-mère – Déclaration annuelle	30 juin 2019	Annuelle	Oui	Oui (cf. circulaire actionnariat)
B.15.	Modification de l'état et de la composition du capital de l'entité-mère – Déclaration occasionnelle	/	Occasionnelle	Oui	Oui (cf. circulaire actionnariat)

Le cas échéant, rapports en matière de modèle interne et USP :

D.1.	Pour l'entreprise qui utilise un modèle interne : Minor Model Change reporting	Idem deadlines reporting trimestriel OneGate	Trimestrielle	Oui	Non
D.2.	Pour l'entreprise qui utilise un modèle interne : Schéma standardisé relatif au calcul du SCR et informations transmises au sein du Collège à ce sujet	3 juin 2019	Annuelle	Oui	Oui
D.3.	USP	3 juin 2019	Annuelle	Oui	Non

Autres reportings :

F.2.	Rapport annuel du Conseil d'administration à l'Assemblée générale (AG) de l'entité-mère	30 juin 2019	Annuelle	Oui	Non mais = document officiel
F.3.	Procès-verbal de l'AG de l'entité-mère	30 juin 2019	Annuelle	Oui	Non mais = document officiel
F.4.	Déclaration semestrielle du comité de direction concernant le reporting prudentiel périodique quantitatif et qualitatif groupe	15 septembre 2019			Oui
F.5.	Déclaration annuelle du comité de direction concernant le reporting prudentiel périodique quantitatif et qualitatif groupe	3 juin 2019			Oui
F.6.	Lettre de notification pour l'utilisation de l'Ajustement pour Volatilité (VA) Groupe	ONCE	/	Oui	Non
F.7.	Comptes consolidés	30 juin 2019	Annuelle	Oui	Non mais = document officiel
F.8.	Evaluation des risques les plus matériels au niveau groupe	En même temps que l'ORSA	Annuelle	Oui	Oui

III. Rapports attendus des succursales en Belgique d'entreprises d'assurance et de réassurance relevant d'un Etat membre de l'EEE ayant des activités vie

		Date de collecte du reporting	Mise à jour	Transmission systématique	Template / canevas
E.1.	Rapport du responsable blanchiment	30 juin 2019	Annuelle	oui	Non mais respecter les prescrits du website AML
E.2.	Evaluation globale des risques AML - Tableau	/	Ongoing	oui	oui
E.3.	Evaluation globale des risques AML - Questionnaire	/	Ongoing	oui	oui

IV. Rapports attendus des entreprises d'assurance soumises à un régime particulier en raison de leur taille (art. 276 de la loi du 13/03/2016)⁵

Rapports concernant le système de gouvernance

		Date où le reporting doit être prêt	Mise à jour	Tansmission systématique	Template / canevas
B.16.	Mémorandum de gouvernance	22 avril 2019	Annuelle + lorsqu'il y a une modification significative ou sur demande la Banque	Oui	Oui (idem schéma relatif au chapitre système de gouvernance du RSR)
B.1.	Rapport du Comité de direction sur l'efficacité du système de gouvernance	22 avril 2019	Annuelle	Oui	Oui
B.2.	Rapport d'activités de la fonction gestion des risques	22 avril 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (rapport interne)
B.3.	Rapport d'activités de la fonction actuarielle	22 avril 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (rapport interne) mais il faut respecter l'art. 272, point 8 du Règlement délégué 2015/35
B.4.	Rapport d'activités de la fonction audit interne	22 avril 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (rapport interne)
B.5.	Planning d'audit de la fonction audit interne pour l'année suivante	22 avril 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (document interne)

⁵ Les entreprises visées à l'article 275 de la Loi (entreprises entièrement réassurées) et à l'article 294 de la Loi (entreprises locales d'assurance) sont dispensées de tout reporting systématique. Elles doivent cependant communiquer d'initiative les éléments susceptibles de conduire au non-respect des conditions d'inscription (art. 275, § 3, alinéa 3 et art. 299, § 1^{er}, alinéa 3).

Par ailleurs, les reportings groupe sont également théoriquement applicables aux entreprises visées à l'article 276 de la Loi. De facto, aucune entreprise article 276 ne fait actuellement partie d'un groupe d'assurance. Si la situation devait se présenter, l'entreprise en question est invitée à prendre contact avec la Banque.

B.6.	Rapport d'activités de la fonction de <i>Compliance</i>	22 avril 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (rapport interne)
B.7.	Planning de <i>monitoring</i> de la fonction de <i>Compliance</i> pour l'année suivante	22 avril 2019	Annuelle	Non (à première demande)	Non (document interne)
B.9.	Liste des activités, fonctions, tâches opérationnelles importantes ou critiques sous-traitées	/	<i>Ongoing</i>	Oui	Non
B.10.	Liste des prêts / crédits ou garanties aux membres du conseil d'administration et du comité de direction qui dépassent EUR 100.000	22 avril 2019	Annuelle	Oui	Oui (cf. annexe 1 de la circulaire 2017/21)
B.11.	Version actualisée des statuts	/	<i>Ongoing</i>	Oui	Non mais = copie acte authentique
B.12.	Liste actualisée des dirigeants et des responsables de fonctions de contrôle indépendantes	/	Occasionnelle	Oui	Oui
B.13.	Rapport du conseil d'administration relatif à l'évaluation du bon fonctionnement de la fonction <i>Compliance</i>	22 avril 2019	Annuelle	Oui	Non
B.14.	Etat et composition du capital – Déclaration annuelle	1 mois après l'AG	Annuelle	Oui	Oui
B.15.	Modification de l'état et de la composition du capital – Déclaration occasionnelle	/	Occasionnelle	Oui	Oui

Autres reportings :

F.2.	Rapport annuel du Conseil d'administration à l'Assemblée générale (AG)	2 semaines <u>avant</u> l'AG	Annuelle	Oui	Non
F.3.	Procès-verbal de l'AG	3 semaines <u>après</u> l'AG	Annuelle	Oui	Non
F.5.	Déclaration annuelle du comité de direction concernant le reporting	22 avril 2019	Annuelle	Oui	Oui

	prudentiel périodique quantitatif et qualitatif (art. 80 §5 et 202 loi SII)				
C.1.	Plan de participations bénéficiaires Vie	3 semaines avant l'AG	Annuelle	Oui	Non
E.1.	Rapport du responsable blanchiment (pour les activités vie)	30 juin 2019	Annuelle	Oui	Non mais respecter les prescrits du website AML
